

Préfet de la Charente-Maritime

Commune de Yves

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 06-588 modifié du 13 février 2006 mis à jour le 2 février 2012
08-4215 du 27 octobre 2008
11-1320 du 18 avril 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPR n)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Prescrit	date	aléa
	27 octobre 2008	Littoraux (érosion et submersions marines)
Appliqué par anticipation	27 juillet 2011	Littoraux (érosion et submersions marines)

Les documents de référence sont :

La carte annexée à l'arrêté préfectoral de prescription du PPR n	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
Les cartes annexées à l'arrêté préfectoral portant application par anticipation du PPR n	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
zone 5 zone 4 zone 3 X zone 2 zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 25 JANVIER 2012

La Préfète de département